

Entente interprofessionnelle en santé et services sociaux : des effets concrets pour l'utilisateur

Montréal, 1^{er} juin 2015 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, salue l'entente sur la collaboration interprofessionnelle intervenue entre le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec.

« La collaboration interprofessionnelle est la clé du succès pour une meilleure accessibilité aux soins de santé. Il a été démontré, à titre d'exemple, qu'elle peut réduire de 50 % la fréquentation des urgences. Par ailleurs, les signataires de l'entente se sont engagés à se doter d'indicateurs de résultats dans l'atteinte de standards de collaboration » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. « C'est un gain majeur pour les usagers du réseau de la santé et des services sociaux ».

D'une part, la collaboration interprofessionnelle a pour effet d'améliorer la qualité des soins et l'efficacité de la prestation des services auxquels l'utilisateur a droit, et c'est donc l'utilisateur qui est gagnant. D'autre part, elle favorise l'exercice et le respect de plusieurs de ses droits.

Depuis plusieurs années, le RPCU demande que les services soient mieux coordonnés entre les différents intervenants du milieu. « Briser les silos. Travailler ensemble pour le bien de l'utilisateur, telles ont été les interventions du RPCU. Nous sommes heureux aujourd'hui que cela ait été entendu » a ajouté M. Claude Ménard, président du RPCU.

Le RPCU invite tous les ordres professionnels qui œuvrent dans le secteur de la santé et des services sociaux à développer aussi des collaborations.

Télécharger l'énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle [Rehausser la qualité et la sécurité des soins](#).

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744